



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2017-2018

**Juillet 2020**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)	Allé Nar DIOP
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOU, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA
2. MIGRATION	Awa CISSOKO
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
5. SANTE	Amy Collé CISSE
6. JUSTICE	Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## **PRESENTATION DU PAYS**

### **Population**

En 2017, la population du pays est estimée à 15 256 361 personnes. Les femmes représentent 7 659 420 et les hommes 7 596 941, soit respectivement 50,20% et 49,80%. Pour l'année 2018, ces effectifs passent à 7 897 325 et 7 828 734, tandis que les pourcentages restent quasiment les mêmes, soit 50,22% et 49,78%. Cette population se caractérise par sa jeunesse, car 50,3% est âgée de 18 ans et moins.

### **Données physiques**

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup>. Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Le territoire Sénégalais est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie, qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise.

### **Données climatologiques**

Le Sénégal est un pays de l'Afrique subsaharienne, avec un climat de type soudano-sahélien. Le climat est tropical au Sud et semi désertique au Nord ; il se caractérise par l'alternance d'une saison sèche de novembre à mi-juin et d'une saison humide et chaude de mi-juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

## **Données hydrographiques**

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves : le fleuve Sénégal au nord (1700 Km de long), le fleuve Saloum (250 km) au centre, le fleuve Gambie (1 130 km) au centre et le fleuve Casamance (300 km) au sud. Des lacs et des rivières complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et, partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

## **Organisation administrative**

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme

Républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marquée par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Président de la République est le gardien de la Constitution. Il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il incarne l'unité nationale. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation. Il préside le Conseil des ministres.

Le Président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de sept ans, renouvelable une seule fois (la durée du mandat avait été ramenée à cinq ans en janvier 2001, puis rétablie à sept ans en octobre 2008 et, enfin, ramenée à cinq ans en 2016, suite au Référendum).

L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés, pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi, contrôle l'activité gouvernementale, peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Cent cinquante députés siègent à l'Assemblée nationale. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés.

Mis en place une première fois en janvier 1999, le Sénat avait été supprimé, pour des raisons d'économies, à la suite d'un référendum constitutionnel organisé le 7 janvier 2001. Il est rétabli en mai 2007, puis supprimé à nouveau en septembre 2012.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine,

Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement. Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le Conseil régional, la commune par le Conseil communal et la communauté rurale par le Conseil rural.

En 2013, l'Acte III de la décentralisation<sup>1</sup> procède à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

---

<sup>1</sup> 1 Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.  
[https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code\\_general6119.pdf](https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf) (du 25 janvier 2019)

Chaque niveau est dirigé par une autorité, à savoir :

- un gouverneur pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- et un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque de 550 km<sup>2</sup> située à l'extrême Ouest du pays.

## **Environnement économique**

### **A. L'environnement économique et financier international**

En 2017, le FMI estime la croissance mondiale à 3,7%, légèrement plus élevée que celle de 2016 qui était de 3,2%. Cette croissance est soutenue par le regain d'activité dans les pays de la zone Euro et des Etats-Unis qui ont respectivement enregistré des taux de croissance de 2,4% et 2,3%. Dans les pays émergents et en développement, elle reste plus forte et s'affiche à 4,7%.

Le niveau de la croissance mondiale se maintient au même taux qu'en 2018. L'augmentation de la croissance aux Etats-Unis et dans les pays émergents comme l'Inde et la Chine explique cette situation. Aux Etats-Unis, la croissance atteint 2,9% grâce aux produits manufacturiers, tandis que des politiques budgétaires expansionnistes<sup>2</sup> et des conditions financières accommodantes<sup>3</sup> amènent ce taux à 2,0%. Une croissance de 4,7% est notée dans les pays émergents et en développement, et ceci grâce à la hausse du prix du baril du pétrole des pays exportateurs et des matières premières. En Inde et en Chine, la croissance atteindra respectivement 7,3% et 6,6%, tandis qu'en Afrique subsaharienne l'amélioration des prix des produits de base hisse la croissance à 3,1%. La croissance nigériane de +1,9% (maintenue par la production agricole et celle minière) soutient fortement celle-ci.

---

<sup>2</sup> Attitude d'un pays visant à l'expansion territoriale ou économique au-delà de ses frontières. Tendance d'un pays où l'accroissement de la puissance économique est systématiquement encouragé par l'État (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/expansionnisme/32215>).

<sup>3</sup> Avec qui il est facile de s'entendre, conciliant, arrangeant.

Les échanges commerciaux connaissent une importante hausse de 5,0% en 2017. Cette situation favorable découle de la vitalité commerciale des pays émergents et en développement, l'augmentation des exportations étant plus fortes que celles les importations.

En 2018, les échanges connaissent une croissance moins élevée de 4,2%. Cette situation trouve son explication dans le ralentissement<sup>4</sup> du niveau du commerce dans les pays émergents et développés.

Pour 2017, concernant les matières premières, les échanges des produits pétroliers connaissent une forte hausse des prix du baril brut<sup>5</sup> à 23,4%. Les matières premières non pétrolières connaissent des hausses moins importantes des prix qui s'établissent à 6,8%.

L'année 2018 devrait connaître une augmentation des prix des matières premières. En effet, elle est estimée à 2,7%. Le baril (WTI)<sup>6</sup> du pétrole augmente de 31,4%, soit 70,23 dollars<sup>7</sup>.

En 2017, les produits de base connaissent une hausse plus importante des prix dans les pays en développement que ceux avancés. Cette inflation est portée respectivement à +4,6% et 1,7%. En 2018, une hausse de 2,0% est notée. Elle sera plus accentuée dans les économies émergentes et développées avec 5,0%.

Le marché financier international en 2017 est marqué par un relèvement des taux directeurs<sup>8</sup> de la réserve fédérale des E.U et de la banque de l'Angleterre. La Banque Centrale Européenne a maintenu, quant à elle, son taux à un niveau faible. En 2018, le relèvement des taux se maintient pour les E.U et la Banque d'Angleterre. De même pour l'UE, le maintien des taux directeurs comme l'année précédente est affiché par la BCE.

## **B. Croissance et compétitivité**

### **a) Estimation des ressources et emplois du PIB en 2017 et 2018**

#### **- Les ressources du PIB**

<sup>4</sup> (6,0% en 2018 contre 7,0% en 2017)

<sup>5</sup> (BRENT, Dubaï et WTI)

<sup>6</sup> (WTI)

<sup>7</sup> Environ 37454 FCFA

<sup>8</sup> Les taux directeurs sont les taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.

En 2017, la croissance du PIB atteint un taux 7,2%. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont contribué à l'atteinte de ce taux. Ces différents secteurs ont connu des croissances respectives de 12,9%, 6,6% et 4,5%, contribuant ainsi de façon inégale au PIB.

En 2018, une baisse légère est enregistrée. En effet, le PIB est de 6,8%. Cette situation est expliquée par les contreperformances du sous-secteur de l'agriculture. Il enregistre un taux de 9,4% contre 16,8% en 2017.

#### - **Le secteur primaire**

Une hausse de 12,9% est enregistrée en 2017. Les performances enregistrées dans les différents sous-secteurs expliquent en partie cette situation. Elles sont portées à 16,8% pour le sous-secteur agricole, à 7,1% pour celui de l'élevage, à 3,5% pour la sylviculture et 7,1% pour la pêche.

En 2018, un taux de croissance de 7,7% est atteint grâce aux performances des sous-secteurs de l'élevage (6,1%) et de l'agriculture (9,4%). Le sous-secteur de la pêche enregistre une performance de 1,9%, justifiant celle du secteur.

#### - **Le sous-secteur de l'agriculture :**

En 2017, le programme gouvernemental PRACAS<sup>9</sup>, un budget important, une bonne pluviométrie et l'augmentation des surfaces cultivées ont contribué à relancer le secteur. La production céréalière connaît une hausse de 20,2%. Les productions du mil, du riz, du maïs enregistrent respectivement des croissances de 7,4%, 36,8% et 20,6%. L'autosuffisance en riz est ainsi amenée à 63,4%. La production horticole<sup>10</sup> connaît une croissance de 26,0%, tandis qu'une croissance de 13,8% est obtenue avec la production de légumes et de fruits.

En 2018, le sous-secteur de l'agriculture connaît un taux de croissance de 9,4%. Les actions du gouvernement, les améliorations de la production et de la productivité des cultures comme le mil, le sorgho, le maïs et le niébé ont contribué à expliquer les résultats. Les performances dans la production des fruits, des légumes et l'amélioration des exportations, la couverture des besoins nationaux en oignon, pomme de terre et banane ont donné un essor au sous-secteur.

---

<sup>9</sup> Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)



### - **Le sous-secteur de l'élevage**

En 2017, avec une croissance de 7,1%, le secteur doit ses performances à l'augmentation des productions de viande de bovins, caprins et ovins qui atteignent respectivement 1,6%, 9,4% et 9,5%. Ces résultats s'expliquent par l'amélioration des meilleurs soins aux bêtes, les abattages clandestins et la stabilité des prix.

En 2018, les performances du secteur ramènent le taux de croissance à 6,1% contre 7,1% en 2017. Cette croissance s'explique par la performance dans la production du lait, d'œuf, la volaille et l'augmentation du cheptel. Les abattages sont mieux contrôlés grâce à une lutte contre l'abattage clandestin.

### - **Le sous-secteur de la pêche**

En 2017, la pêche industrielle se montre comme la locomotive de la croissance dans le secteur. Elle connaît une croissance de 26,2%, alors que celle traditionnelle enregistre 2% de croissance. La pêche artisanale connaît certaines difficultés avec l'octroi des licences de pêche de la Mauritanie. Sa production connaît une contreperformance de -81,4%. Par contre, la pêche industrielle connaît un essor important dans les régions de Dakar et de Thiès avec respectivement 27,4% et 20,6%.

En 2018, Le sous-secteur de la pêche enregistre une performance de 1,9%. La rareté des ressources explique en partie cette difficulté, malgré l'augmentations des licences de pêche et des stratégies pour la gestion et la valorisation des ressources halieutiques et la promotion de l'aquaculture. La migration des espèces vers le sud justifie aussi cette contreperformance

### - **Le secteur secondaire**

En 2017, ce secteur enregistre une croissance de 4,5% grâce aux performances des sous-secteurs des extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction. Les sous-secteurs des matériaux de construction, du raffinage et de la production d'eau et assainissement n'ont pas relancé cette croissance à cause de leur contre-performance. Le sous-secteur de l'industrie extractive voit sa croissance hissée à 5,6%. Cette croissance est due en partie aux performances de la production d'or qui enregistre une augmentation de 20,1%. L'industrie du phosphate connaît une baisse de sa production de 13,9%.

En 2018, le secteur atteint une hausse de 6,0%. Le sous-secteur extractif et la production de produits agro-alimentaires et de matériaux de construction, entre autres, ont favorablement relancé le secteur.

En 2017, L'industrie chimique connaît une croissance de 32,5%. Cette performance trouve son explication dans la hausse de production d'engrais solides de 87,9%. La production de « savons, parfums et produits d'entretien » et de « produits du caoutchouc et du plastiques » contribue à lancer les sous-secteurs avec des performances de 21,1% et 2,9%. L'industrie pharmaceutique voit sa croissance baisser de 13,8%, suite à la délocalisation de certaines unités. Il en est de même pour la production d'acide phosphorique avec une croissance qui baisse de 0,6%. Ces situations concourent ainsi à la baisse des performances de l'industrie chimique.

En 2018, l'industrie pharmaceutique connaît une baisse de 19,5% de sa croissance. Dans la production de « savons, parfums et produits d'entretien », on note un ralentissement qui amène l'augmentation de la production à 6,9%. Les contreperformances notées dans le domaine pharmaceutique atténuent la croissance du secteur secondaire. Elles étaient de -21,0% en 2018, tandis qu'en 2017, elle représente -13,8%.

Le sous-secteur des industries extractives connaît une croissance de 9,8% qui est liée à la production de phosphates, d'or et de zircon, même si des contreperformances sont notées dans la production d'attapulгите et de sel. L'industrie du phosphate se hisse à une croissance de 32,4%, suite aux investissements importants réalisés dans les industries chimiques et l'importante production réalisée dans la société minière (SOMIVAC)<sup>11</sup>. La production de zircon est estimée à 90.000 tonnes/an. L'or, quant à lui, voit sa production atteindre une croissance de 8,2%, l'attapulгите 3,5%. La production de sel connaît une baisse de 9,2% ; la réduction de la demande extérieure en est surtout la raison.

Le sous-secteur des matériaux de construction connaît un ralentissement en 2017 qui se traduit par une hausse de 3,7%. Cette situation s'explique par les importants chantiers de l'Etat dans le domaine des infrastructures routières et immobilières. Le sous-secteur connaît aussi la concurrence de la production de ciment provenant du Maroc meilleur marché.

---

<sup>11</sup> SOMIVAC

En 2018, le sous-secteur fait une performance de 3,8% lié de la construction routière et ferroviaire. Le sous-secteur de la construction affiche une performance de 14,2% grâce au développement de la demande locale pour les chantiers publics et privés qui ont fait une croissance de 27,2% sur les huit (8) premiers mois.

Le sous-secteur de l'énergie fait un bon de 8,9 % en 2017 contre 5,7 % l'année précédente. Pour satisfaire la demande croissante des ménages, des investissements importants sont réalisés pour augmenter la production énergétique.

En 2018, le sous-secteur de l'énergie enregistre 4,8% de croissance. La demande importante liée à l'urbanisation et les investissements de la SENELEC pour améliorer la production et diminuer les pertes expliquent cette performance.

La sous-branche « Eau, assainissement et traitement des déchets » connaît un accroissement de 2,9% en 2017 de sa production, impulsé par les importants investissements.

En 2018, dans le domaine de « eau, assainissement et traitement des déchets », la croissance est portée à 2,8%. Des efforts sont faits par l'Etat pour satisfaire la demande et les investissements avec la mise en œuvre du PUDC<sup>12</sup>.

La production chimique atteint 7,0% dans les huit (8) premiers mois de 2017. A la même période en 2018, les produits chimiques atteignent une croissance de 18,4%. La résolution des problèmes de congestion au niveau du port de Dakar en est une explication. Concernant la production d'engrais, après une hausse estimée à 17,8 % en 2017, une croissance 11,9% en 2018 est enregistrée.

Le sous-secteur du raffinage est une activité qui connaît un ralentissement et sa croissance passe à 2,8% en 2017. Cette situation s'explique par les importations en hausse de produits pétroliers bruts (3,5%) et de produits pétroliers finis (7,0%).

En 2018, les activités de raffinage enregistrent 2,4% de croissance. Cette situation trouve son explication dans les difficultés financières de la SAR dans un contexte où le prix du baril de BRENT atteint une hausse de 37,9% au huitième mois de 2018. Pour la même période, des baisses des importations sont enregistrées (23,8%), tandis que les quantités raffinées augmentaient (37,2%). En 2018, le baril atteint une hausse de 33,0%.

---

<sup>12</sup> Programme d'urgence de développement communautaire

En 2017, les activités « égrenage de coton et fabrication de textiles » connaissent une hausse de 1,7%, malgré une baisse de la production du coton de 20,4%. La baisse de pluviométrie et le choix porté par les paysans sur l'arachide sont des explications. Les activités de filature avec une croissance de 2,2% vont légèrement relancer le sous-secteur.

En 2018, les activités « égrenage de coton et fabrication de textiles » atteignent une croissance de 2,6%, boostant ainsi le secteur secondaire. L'industrie de « filature, tissage et anoblissement du textiles » se hisse à une croissance de 5%, alors qu'en 2017, la croissance était de 2,2%. La fabrication d'articles d'habillement porte sa croissance à 1,6% alors qu'elle était de 1,5% un an auparavant. La croissance de l'égrenage du coton est portée à 3,7%.

En 2017, dans le domaine de l'agroalimentaire, on note une croissance de 8,3%. Cette performance est favorisée par la production animale, les produits de la pêche, la production de corps gras alimentaires et du riz décortiqué et graine. Ces différentes activités ont enregistré respectivement +5,7%, +4,7%, +20,3% et +6,5%. La production de corps gras a bénéficié de celle de la production d'huile qui a vu sa croissance augmenter de 272,9%. En 2018, le sous-secteur de l'huilerie connaît une hausse de 8,5%.

Les produits de la pêche industrielle et du riz ont bénéficié de mesures dynamiques. Les produits alimentaires céréaliers ont connu une croissance de 7,8%. La production d'aliment de bétail croit de 9,7% ; quant à la production de pain et de pâte, elle se traduit par une croissance de 4,4%.

Le secteur a été défavorisé par les contreperformances dans certains domaines qui ont connu des baisses de production : tabac, de boissons, de sucre, de « produits laitiers et glaces alimentaires ». Des baisses de productions sont aussi notées dans « travail de cuir, de fabrication d'articles de voyage, de chaussures », de papiers et carton et de produits métallurgiques.

En 2018, Le sous-secteur devrait atteindre une performance de 4,1%. L'industrie agroalimentaire doit ses performances surtout aux branches « abattage, transformation et conserve des viandes », « fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie », « fabrication de corps gras alimentaires » et « fabrication de produits alimentaires céréaliers » qui connaissent une croissance respectivement, de 3,2%,

16,4%, 8,5% et 7,1%. L'abattage de viande a connu une hausse de 6,8% par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour « sucre, chocolaterie et confiserie », une production de 150 000 tonnes est visée grâce aux efforts dans l'augmentation des superficies emblavées, d'un accroissement des rendements et d'une modernisation des raffineries. La signature de convention entre l'Etat et les acteurs de la filière a hissé la production de graine d'arachide à 187.366 tonnes, ce qui amène la production d'huile à 2 463 tonnes. Les contreperformances dans la «conservation de fruits et légumes» (-4,0%) et « production à base de tabac » (-14,3%) ralentissent les performances du sous-secteur de l'agroalimentaire.

#### - **secteur tertiaire**

En 2017, le secteur connaît une croissance de 6,6%. En 2018, le secteur affiche une croissance identique à l'année précédente.

En 2017, les activités commerciales connaissent une performance de 5,2%. Les ventes de carburants et matériels de bureau et de quincaillerie ont particulièrement connu des augmentations qui ont contribué à relancer le secteur.

En 2018, les performances enregistrées dans le domaine de la vente de carburant et de pièces détachées donnent des croissances de 11,8% et 14,9%, dans les huit (8) premiers mois de l'année. L'accroissement de la demande intérieure lié à l'augmentation du parc automobile, à la maintenance du matériel agricole et industriel ont également favorisé le développement du sous-secteur.

En 2017, les performances des services financiers et des assurances, avec 16,5% de taux de croissance, ont relancé la croissance du secteur.

En 2018, le sous-secteur financier connaît une croissance moindre par rapport à 2017. Celle-ci est à 8,1%. Cette performance trouve son explication dans une bonne orientation du crédit bancaire et la mise en place du bureau d'information sur le crédit (BIC).

Dans le domaine de la restauration et de l'hébergement, on note une croissance de 15,0% qui résulte du dynamisme du tourisme d'affaires, conséquence de la stabilité du pays. L'accès au financement facilité par l'Etat et la lutte contre les risques naturels sont aussi des éléments qui ont milité en faveur du sous-secteur.

En 2018, dans le domaine de la restauration et de l'hébergement, la croissance chute à 6,5%. Cette situation s'expliquerait par le retard noté dans l'exécution des projets de la relance de l'activité touristique. Toutefois, le sous-secteur a pu bénéficier des mesures d'accompagnement de l'Etat, du développement du tourisme d'affaires et la maîtrise de la sécurité par l'Etat.

En 2017, le domaine du transport enregistre une forte croissance de 10,5%. Elle est due au dynamisme du transport portuaire et terrestre.

Pour 2018, une hausse de 11,7% est attendue du sous-secteur. Le dynamisme du transport routier, aérien et portuaire en est la principale explication.

Pour ce qui du domaine de l'activité immobilière, la croissance est de 8,1% en 2017.

En 2018, la croissance reste quasiment au même niveau avec 8,3%, situation qui trouve son explication dans l'essor de l'habitat à la périphérie de Dakar.

Le secteur de l'information et de la communication, pour 2107, enregistre une croissance de 4,7%. Les performances des activités de télécommunications (1,8%) ont contribué à relancer ce domaine. Les autres services de communication et de l'information ont connu une croissance de 17,5%. Le développement de la téléphonie mobile se manifeste par un taux de pénétration de 103,3%. L'internet connaît aussi un taux de pénétration important de 64%.

En 2018, une croissance de 4,0% est enregistrée par le sous-secteur. Les activités de télécommunications, à elles seules, se hissent à 4,4% de croissance. L'arrivée de nouveaux opérateurs téléphoniques et l'amélioration de la qualité des services expliquent cette performance.

## Environnement social<sup>13</sup>

### A. Caractéristiques sociodémographiques

#### Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction chez les femmes reste faible. On note que 49,7% sont sans niveau. Chez les hommes, ce pourcentage est de 43,9%. Chez les femmes, on enregistre respectivement 31,2% et 16,2 % pour le primaire et le secondaire ou plus. Chez les hommes, respectivement pour ces niveaux, on enregistre 31,3 % et 19 %. Le niveau supérieur est atteint par 2,4% des femmes contre 4,3% des hommes.

En 2018, le niveau d'instruction chez les femmes reste faible. On note que 45.7% sont sans niveau. Chez les hommes, ce pourcentage est de 36.9%. Chez les femmes, on enregistre respectivement 22,0% et 32,3% pour le primaire et le secondaire ou plus. Chez les hommes, respectivement pour ces niveaux, on enregistre 25,3% et 37,8%.

#### La pauvreté

Le bien-être économique des ménages est appréhendé à travers le quintile de bien-être économique. Il ressort que pour les différents quintiles, le pourcentage de population ne change pas et s'élève à 20%. L'analyse selon certaines caractéristiques comme le milieu de résidence et la région fait apparaître des différences. Concernant le quintile moyen, il reste légèrement supérieur en milieu rural où il est de 21,2% contre 18,5% en milieu urbain. La pauvreté affecte plus le milieu rural que le milieu urbain. Le quintile le plus bas et le second enregistrent 34,8 % et 32,4 % en milieu rural contre 2,0 % et 4,8% en milieu urbain.

Selon les grandes régions, celle la plus affectée par la pauvreté est la région du Sud avec 44,0%. Relativement au quintile le plus élevé, la pauvreté affecte moins la région Ouest (43,0%). C'est dans la région du Nord qu'on trouve un pourcentage plus important de la population dans le quintile moyen, soit 25,0%.

L'analyse selon les régions<sup>14</sup> montre que le quintile moyen reste plus important dans les régions de Ziguinchor, de Thiès et de Matam où les pourcentages sont respectivement de 35,5%, 30,8% et 34,1%. Concernant le quintile le plus élevé, la

<sup>13</sup> Les informations sont tirées de rapport de l'Enquête Démographique de Santé Continue (EDS-Continue) de 2016. [http://www.ansd.sn/index.php?option=com\\_rapports&view=rapports&Itemid=411#](http://www.ansd.sn/index.php?option=com_rapports&view=rapports&Itemid=411#)  
<http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-C%202016.pdf>

<sup>14</sup> L'analyse régionale est seulement disponible pour 2017, année de grande EDS.

pauvreté affecte moins les régions de Dakar, de Thiès et de Diourbel avec 57,6%, 15,9% et 12,1%. Pour le quintile le plus bas, les régions les plus affectées sont Kolda, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou avec 66,5%, 62,7%, 43,9%, 43,0%.

En 2018, le bien-être économique des ménages est appréhendé à travers le quintile de bien-être économique. Il ressort que pour les différents quintiles, le pourcentage de population ne change pas et s'élève à 20%. L'analyse selon certaines caractéristiques comme le milieu de résidence et la région fait apparaître des différences. Concernant le quintile moyen, il reste supérieur en milieu rural où il est de 24,2% contre 14,4% en milieu urbain. La pauvreté affecte plus le milieu rural que le milieu urbain. Le quintile le plus bas et le second enregistrent 33,6% et 31,3% en milieu rural contre 2,1% et 5,3% en milieu urbain. Selon les grandes régions, celle la plus affectée par la pauvreté est la région du Sud avec 45,2%. Relativement au quintile le plus élevé, la pauvreté affecte moins la région Ouest avec 45,9%. C'est dans la région du Nord qu'on trouve un pourcentage plus important de la population dans le quintile moyen, soit 29,5%.

### **Religion et ethnie**

Le Sénégal se caractérise du point social par sa diversité linguistique et religieuse. Au niveau linguistique, la cohabitation crée de forts liens entre les différents groupes à travers le cousinage à plaisanterie. Celle-ci neutralise les tensions sociales et contribue à la cohésion et à la stabilité nationale.

Les ethnies principales ethnies sont les Sérères, les Pulaar, les Wolofs, les Mandingues, les Diolas, les Soninkés entre autres. Le cousinage à plaisanterie entre ces différentes ethnies participe au maintien de la cohésion sociale. Les ethnies étrangères viennent renforcer ce brassage.

Du point de vue religieux, la liberté de culte au Sénégal permet à tout un chacun de s'épanouir dans ses croyances telles que le monothéisme, paganisme et autre. Musulmans, chrétiens, animistes et ceux sans religions se côtoient. Cette solidarité entre religions se manifeste à travers les fêtes religieuses qui constituent des occasions de partage et de solidarité.



## **B. Condition de vie des ménages**

### **L'approvisionnement en eau**

En 2017, Il ressort de l'EDS-2017, que dans les ménages, les sources améliorées représentent 78,5% de la provenance de l'eau de boisson. Les robinets dans le logement/maison constituent la deuxième source avec 57,5%. En milieu urbain et en milieu rural, ces deux sources restent les principales. Elles représentent respectivement 92,8% et 77,6% contre 68,4% et 36,8%.

Relativement au temps mis pour accéder à l'eau de boisson, au niveau national, 67,7% des ménages l'ont sur place. Le milieu urbain reste avantagé ; on y enregistre 89,0% contre 49,4% en milieu rural. Toutefois, c'est en milieu rural que les ménages mettent plus de temps pour puiser l'eau de boisson. Plus de 30 minutes sont nécessaires à 12,3% d'entre eux ; en milieu urbain par contre, seuls 1,3% sont concernés. Pour le traitement apporté à l'eau après l'avoir puisée, au niveau national 75,0%, des ménages ne le font pas. En milieu urbain, 86,2% ne s'adonnent pas à cette pratique contre 67,3% en milieu rural.

En 2018, Il ressort de l'EDS-2018, que dans les ménages, les sources améliorées représentent 80,6% de la provenance de l'eau de boisson. Les robinets dans le logement/maison constituent la deuxième source avec 57,2%. En milieu urbain et en milieu rural, ces deux sources restent les principales. Elles représentent respectivement 91,9% et 69,1% contre 74,1% et 40,1%.

Relativement au temps mis pour accéder à l'eau de boisson, au niveau national, 72,3% des ménages l'ont sur place. Le milieu urbain reste avantagé ; on y enregistre 90,0% contre 54,3% en milieu rural. Toutefois, c'est en milieu rural que les ménages mettent plus de temps pour puiser l'eau de boisson. Plus de 30 minutes sont nécessaires à 29,2% d'entre eux ; en milieu urbain par contre, seuls 8,3% sont concernés. Pour le traitement apporté à l'eau après l'avoir puisée, au niveau national 79,1%, des ménages ne le font pas. En milieu urbain, 85,3% ne s'adonnent pas à cette pratique contre 72,8% en milieu rural.

### **Les toilettes**

En 2017, l'utilisation des toilettes améliorées concerne 55,1% des ménages. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 58,1% et 39,8%. Les toilettes partagées restent le fait de 15,7% des ménages au niveau national. Le partage des toilettes restent plus marqué en milieu urbain qu'en

milieu rural. Les ménages concernés représentent 34,8% et 11,2%. Les toilettes non améliorées sont moins présentes en ville (41,9%) qu'en campagne (60,2%) ; le niveau national concernant 44,9% des ménages.

En 2018, l'utilisation des toilettes améliorées concerne 56,3% des ménages. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 63,4% et 49,0%. Les toilettes partagées restent le fait de 21,5% des ménages au niveau national. Le partage des toilettes restent plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. Les ménages concernés représentent 36,6% et 51,0%. Les toilettes non améliorées sont moins présentes en ville (43,7%) qu'en campagne (36,6%) ; le niveau national concernant 43,7% des ménages.

### **C. Caractéristiques des logements :**

#### **L'électricité**

En 2017, au niveau national, 61,7% des ménages ont accès à l'électricité. Des disparités existent entre le milieu rural (34,6%) et le milieu urbain (90,1%). La distribution de l'électricité n'est pas encore universelle au Sénégal. En effet, 38,3% des ménages n'en disposent pas. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain où on enregistre respectivement 65,4% et 9,9%.

En 2018, au niveau national, 63,3 % des ménages ont accès à l'électricité. Des disparités existent entre le milieu rural (34,6 %) et le milieu urbain (90,1 %). La distribution de l'électricité n'est pas encore universelle au Sénégal. En effet, 36,7 % des ménages n'en disposent pas. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain où on enregistre respectivement 65,4 % et 10%.

#### **Le revêtement du sol**

Le ciment, le carreau, la terre/sable sont le principal revêtement du sol. Pour le ciment, 34,1% des ménages sont concernés. En milieu rural, il intéresse 37,2% et en milieu urbain, 27,0%. Le carrelage représente 47,4%, 8,7% et 26,7% des ménages, respectivement pour les milieux urbain et rural et le niveau national.

En 2018, le ciment, le carreau, le Vinyle ou bandes d'asphalte sont le principal revêtement du sol. Pour le ciment, 31,9 % des ménages sont concernés. En milieu rural, il intéresse 37,2 % et en milieu urbain, 27,0 %. Le carrelage représente 47,4%, 8,7 % et 28,7 % des ménages, respectivement pour les milieux urbain et

rural et le niveau national. Pour le Vinyle ou bandes d'asphalte, le milieu urbain enregistre 28,7%, le milieu rural 12,4% et le niveau national 15%.

### **Les pièces utilisées pour dormir**

En 2017, par rapport au nombre de pièces utilisées pour dormir, la majorité des ménages en ont 3 et plus. Les pourcentages de ménages sont de 82,8% au niveau national, 72,5% en milieu rural et 56,6% en milieu urbain.

En 2018, Par rapport au nombre de pièces utilisées pour dormir, la majorité des ménages en ont 3 et plus. Les pourcentages de ménages sont de 64,2 % au niveau national, 72,5 % en milieu rural et 56,6 % en milieu urbain.

### **Lieu et combustible de cuisson des repas**

La cuisson des repas se fait essentiellement dans la maison à un endroit dans la maison. Au niveau national, 68,6% des ménages cuisinent dans un endroit de la maison. Selon le milieu de résidence, ces pourcentages sont 64,1% et 67,9% pour le milieu urbain et le milieu rural. Les ménages avec un bâtiment séparé pour faire la cuisine représentent 24,0% au niveau national. Ce pourcentage passe à 16,1% en milieu urbain contre 23,1% en milieu rural.

En ce qui concerne le combustible de cuisson, la paille/branchages/herbes (51,8%) reste plus usitée au niveau national suivie du GPL/gaz naturel/biogaz pour 22,5%. Pour ce dernier, le pourcentage de ménages reste plus important en milieu urbain, soit 47,5% qu'en milieu rural (5,0%). L'usage de charbon de bois est plus vivace en milieu urbain (24,9%) qu'en milieu rural (12,5%). Au niveau national, ce pourcentage est de 20,0%. En effet, le charbon/lignite reste plus utilisé au niveau rural qu'au niveau urbain. On enregistre 73,9% pour le milieu rural contre 14,4% en milieu urbain. Au niveau national, ce pourcentage fait 51,8%.

Le pourcentage utilisant un combustible solide pour cuisiner s'élève à 74,4% au niveau national, contre 24,0% utilisant un combustible non polluant pour cuisiner.

En 2018, La cuisson des repas se fait essentiellement dans la maison à un endroit dans la maison. Au niveau national, 65,9% des ménages cuisinent dans un endroit de la maison. Selon le milieu de résidence, ces pourcentages sont 64,1 % et 67,9 % pour le milieu urbain et le milieu rural. Les ménages avec un bâtiment séparé

pour faire la cuisine représentent 19,5 % au niveau national. Ce pourcentage passe à 16,1% en milieu urbain contre 23,1% en milieu rural.

En ce qui concerne le combustible de cuisson, le Charbon/lignite (43,1%) restent plus usités au niveau national suivis du GPL/gaz naturel/biogaz pour 27,0%. Pour ce dernier, le pourcentage de ménages reste plus important en milieu urbain, soit 47,5 % qu'en milieu rural (5,0%). Par contre, l'usage de Charbon/lignite est plus vivace en milieu rural avec 73,9 % des ménages ruraux. Ce combustible est le fait de 14,4% des ménages urbains.

### **Biens d'équipement des ménages**

Concernant les biens du ménage, ils permettent d'améliorer les conditions de vie des ménages et constituent en ce sens un indicateur du niveau de vie.

Les résultats de l'EDS-Continue 2017 montrent que le bien qui vient en tête est le téléphone portable.

Le téléphone portable s'impose comme le bien le plus possédé par les ménages. En effet, 96,0% des ménages urbains et 93,7% de ceux ruraux en ont ; au niveau national 96,0% en disposent. La radio arrive en deuxième position avec 65,8% des ménages sénégalais. Les disparités régionales montrent que 64,5% des citadins ont des radios contre 67,2% des habitants de la campagne.

Pour le moyen de transport, la charrette vient en tête avec 23,8% des ménages. Ce moyen reste plus connu en milieu rural qu'en milieu urbain. Les pourcentages respectifs sont 44,3% et 4,6%. La possession de terre agricole et d'animaux de fermes représente respectivement au niveau national 39,8% et 60,9%. Pour ces biens, les ménages ruraux sont mieux lotis que ceux urbains. Les terres sont possédées respectivement pour les proportions de 70,0% et 11,6%, tandis que pour les animaux de fermes, ce sont 84,0% contre 39,2%.

En 2018, Les résultats de l'EDS-Continue 2018 montrent que le bien qui vient en tête est le téléphone portable.

Le téléphone portable s'impose comme le bien le plus possédé par les ménages. En effet, 98,2 % des ménages urbains et 93,7 % de ceux ruraux en ont ; au niveau national, 96,0% en disposent. La radio arrive en deuxième position avec 65,8 % des

ménages sénégalais. Les disparités régionales montrent que 64,5% des citadins ont des radios contre 67,2% des habitants de la campagne.

Pour le moyen de transport, la charrette vient en tête avec 23,8 % des ménages. Ce moyen reste plus connu en milieu rural qu'en milieu urbain. Les pourcentages respectifs sont 44,3% et 4,6%. La possession de terre agricole et d'animaux de fermes représente respectivement au niveau national 39,8 % et 60,9 %. Pour ces biens, les ménages ruraux sont mieux lotis que ceux urbains. Les terres sont possédées respectivement pour les proportions de 70,0% et 11,6 %, tandis que pour les animaux de fermes, ce sont 84,0% contre 39,2%.